



LOI N° 2019/016 DU 24 DEC 2019

AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A RATIFIER
LES AMENDEMENTS AUX STATUTS DE L'ORGANISATION
MONDIALE DU TOURISME, ADOPTES DEPUIS SA CREATION LE
27 SEPTEMBRE 1970 A MEXICO

*Le Parlement a délibéré et adopté, le
Président de la République promulgue la
loi dont la teneur suit :*

ARTICLE 1^{er}.- Le Président de la République est autorisé à ratifier les amendements aux statuts de l'Organisation Mondiale du Tourisme, adoptés depuis sa création le 27 septembre 1970 à Mexico.

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 24 DEC 2019

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA

